

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/10/2022

Dossier complet le :

16/01/2023

N° d'enregistrement :

P_2022_13316

1. Intitulé du projet

Aménagement du lotissement "Le Fief du Pilier"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FONCIER CONSEIL SNC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CHAIGNEAU Pascal, directeur d'agence

RCS / SIRET

7 3 2 0 1 4 9 6 4 0 0 9 5 9

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.a)	Incorporation des futures voiries du lotissement dans le domaine public routier de la communauté urbaine.
39.b)	Terrain d'assiette d'environ 5,2 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur un secteur AUA inscrit au règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ligugé (approuvé le 13 décembre 2013). Le projet s'inscrit dans le prolongement d'un lotissement en cours de réalisation, « Le Fief du Pilier », situé route de Croutelle. Ce lotissement a été autorisé par un permis d'aménager délivré le 20 mars 2019 et modifié le 11 mai 2020. Le projet consiste en l'aménagement de la fin de la zone AUA.

4.2 Objectifs du projet

Le projet se décompose en deux parties :

- > Le secteur nord, d'une emprise de 1,9 ha, est destiné à la création de 24 terrains à bâtir d'une surface moyenne de 495 m², ainsi que 2 îlots développant 8 logements sociaux, soit 32 logements prévus au total. Son accès se fera par le lotissement.
- > Le secteur sud, d'une emprise de 3,3 ha, est destiné à la création de 37 terrains à bâtir de 505 m² en moyenne et 3 îlots développant 11 logements sociaux, soit un total de 48 logements prévus. Ses accès se feront par la rue Valentine Tessier et rue de Montplaisir.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux du projet se déroulera dans la continuité du lotissement en cours de construction "Le Fief du Pilier". À l'issue de cette phase, l'ensemble des éléments cités au 4.2. seront mis en place. En outre, l'ensemble du lotissement sera desservi par des voiries et raccordé aux voies d'accès principales. Les réseaux d'eau et d'assainissement du lotissement seront raccordés au réseau public existant. Des aménagements paysagers seront mis en place, intégrant des espaces verts s'accompagnant de plantations de haies et d'arbres. Une gestion des eaux pluviales sera mise en place sur le site (revêtements perméables, noues et massifs drainants).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase exploitation prévoit la mise à disposition de 61 lots à bâtir et de 19 logements sociaux, soit 80 logements au total. Ceux-ci viendront compléter les 95 logements en cours de construction (75 lots destinés à l'habitation individuelle et 4 îlots destinés à la réalisation de 20 logements sociaux) dans le cadre du projet ayant fait l'objet d'un permis d'aménager délivré le 20 mars 2019.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En plus de la demande d'examen au cas par cas, le projet est soumis à un dossier loi sur l'eau et à permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du projet	5,2 ha
- Secteur nord	- 1,9 ha
- Secteur sud	- 3,3 ha
Altimétrie	120 à 135 m NGF

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Croutelle
86240 LIGUGE

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 00° 31' 69" 478 Lat. 46° 51' 72" 314

Point d'arrivée :

Long. 00° 32' 04" 850 Lat. 46° 51' 53" 683

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site d'étude est le « Bois de Ligugé » (540003362), situé à 235 m au nord.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Ligugé est couverte par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement approuvé le 19 mars 2019. Celui-ci concerne deux infrastructures traversant le territoire communal, à savoir la RN10 et la ligne ferroviaire Paris-Bordeaux.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Entre mai 2012 et juin 2013, une étude de pré-localisation des zones humides basée sur photo-interprétation a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du SAGE Clain et supervisée par l'EPTB Vienne. Elle situe le projet dans une enveloppe de probabilité quasi nulle. Par ailleurs, le bureau d'études Eau-Méga a réalisé une prospection sur site le 30 septembre 2022, s'appuyant sur les critères énoncés dans l'arrêté du 24 juin 2008. Lors de ce passage, aucune zone humide n'a été identifiée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Ligugé est couverte par les PPR inondation et mouvements de terrain de la vallée du Clain. Le PPR inondation a été approuvé le 1er septembre 2015 et le PPR mouvement de terrain le 22 janvier 2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble du territoire de la commune de Ligugé est couvert par la zone de répartition des eaux du bassin hydrographique du Clain.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une partie du territoire de la commune de Ligugé, incluant le site du projet, est concernée par le périmètre de protection éloignée de la prise d'eau de la Varenne. La réglementation associée préconise une vigilance particulière, mais ne propose pas de prescription spécifique, ni d'interdiction ; c'est la réglementation générale qui s'applique.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lotissement sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable, par conséquent la consommation de la ressource augmentera en phase exploitation. La Communauté d'Agglomération Grand Poitiers dispose d'un service public de l'eau potable et de l'assainissement géré en régie, placé sous l'autorité du Président du Grand Poitiers. Cette fonction assure la production et la distribution de l'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet de prolongement du lotissement "Le Fief du Pilier", une prospection sur site a été réalisée par le bureau d'études Eau-Méga le 30 septembre 2022. En complément, les bases de données de l'Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine (FAUNA) et de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV NA) ont été consultées. Les secteurs du projet s'implantent sur des milieux à faibles enjeux écologiques (friche, prairie...) qui présentent une faune et une flore très communes. Les EBC seront conservés. Le site ne s'inscrit pas dans un espace de continuité écologique du fait de son implantation en continuité du tissu urbain.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 13 km du réseau Natura 2000 et ne présente aucune connexion hydraulique.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les secteurs du projet concernent en grande partie d'anciennes terres agricoles (également des boisements en EBC qui seront conservés). Il s'agit d'une zone ouverte à l'urbanisation inscrite au PLU de la commune. Le projet consiste en l'aménagement de la fin de la zone AUa, par le prolongement du lotissement "Le Fief du Pilier" en cours de construction, situé en continuité de l'enveloppe urbaine.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bien que la commune soit concernée par un PPR inondation et un PPR mouvements de terrain, les secteurs du projet se situent hors des délimitations des zonages réglementaires. Ils ne sont donc pas concernés par les risques associés. Par ailleurs, l'aire du projet se situe en zone d'aléa retrait-gonflement des argiles fort.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera des déplacements de véhicules de chantier. En phase exploitation, des déplacements liés à la nature résidentielle du site seront occasionnés depuis et vers le lotissement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les machines et engins de chantier seront source de bruit autour du site. En phase exploitation, le bruit issu du lotissement ne dépassera pas l'usage habituel d'une zone résidentielle. La commune de Ligugé est traversée par plusieurs infrastructures concernées par un classement sonore. En outre, la RN10 et le réseau ferré national Paris-Bordeaux sont concernés par un PPBE. Toutefois, le projet se situe en-dehors des secteurs d'exposition au bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux du projet, les machines et engins de chantier pourront engendrer des vibrations.</p> <p>La phase exploitation n'occasionnera pas de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit l'éclairage des axes de cheminement du site en phase exploitation.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, la nature résidentielle du projet aura pour effet d'engendrer des eaux usées. Le projet prévoit le raccordement du lotissement au réseau d'assainissement collectif de la commune.</p> <p>Les eaux pluviales seront gérées sur site par des noues et des massifs drainants.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, le lotissement générera des déchets (ordures ménagères, déchets recyclables, verre, etc) qui seront gérés d'après les modalités déjà en place sur la commune (système de collecte en porte-à-porte, en points d'apport volontaire ou en déchetterie).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bourg de Ligugé se situe dans une zone géographique soumise à instruction et prescriptions archéologiques éventuelles avant travaux. Les secteurs du projet se situent en-dehors de son emprise. Toutefois, un diagnostic archéologique a été réalisé en avril 2019 sur toute l'emprise du lotissement existant du Fief du Pilier. Par ailleurs, une fouille archéologique a été réalisée de avril à juillet 2021 sur les parties Sud et Est (sur 2,1 ha). La DRAC sera consultée lors de l'instruction du permis d'aménager afin de prescrire ou non un diagnostic archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les secteurs du projet sont actuellement d'anciennes terres agricoles, des milieux de prairies et des boisements. À l'issue du projet, son emprise sera dédiée à l'habitat. Les Espaces Boisés Classés seront conservés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans le prolongement d'un lotissement en cours de réalisation, « Le Fief du Pilier », situé route de Croutelle. Ce lotissement a fait l'objet d'un examen au cas par cas ayant abouti à une dispense d'étude d'impact. Il a été autorisé par un permis d'aménager délivré le 20 mars 2019 et modifié le 11 mai 2020. S'étendant sur une superficie totale de 62 055 m², il porte sur l'aménagement d'un lotissement comportant 75 lots destinés à l'habitation individuelle et 4 îlots destinés à la réalisation de 20 logements sociaux.

Le projet faisant l'objet du présent document dispose d'un cadre similaire à ce premier projet d'aménagement de la zone AUa. Les deux projets sont couverts par la même OAP sectorielle dans le PLU de la commune. De plus, les aires de projet sont adjacentes et caractérisées par le même type de milieu. Les incidences du projet de prolongement du lotissement "Le Fief du Pilier" sont donc similaires à celles du projet de lotissement en cours de construction.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Maintien des boisements existants : les Espaces Boisés Classés inscrits au PLU seront conservés dans l'état.
- Traitement paysager du site : création d'espaces enherbés accompagnés de haies et d'arbres d'essences locales non invasives et non allergènes.
- Intégration de la gestion des eaux pluviales : réseau de noues et massifs drainants pour une gestion sur site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet s'inscrit dans la continuité du lotissement "Le Fief du Pilier" en cours de réalisation, et dont les caractéristiques du site, de la phase travaux et de la phase exploitation sont similaires.
 - Il s'implante sur des milieux présentant de faibles enjeux écologiques, accueillant une faune et une flore très communes.
 - Il prévoit un traitement paysager du site et une gestion des eaux pluviales à la source.
 - Il ne génère aucun nouveau risque naturel ou technologique sur le territoire et ses incidences (consommation de la ressource en eau potable, génération d'eaux usées et de déchets ménagers...) ont été anticipées dans le PLU de la commune de Ligugé (zone AUa).
- Pour l'ensemble des raisons énoncées ci-dessus, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Le présent formulaire d'évaluation est accompagné des pièces suivantes :

- La notice accompagnant la demande d'examen au cas par cas.
- Les annexes 1 à 5 correspondent aux annexes obligatoires à transmettre telles qu'énoncées au 8.1.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



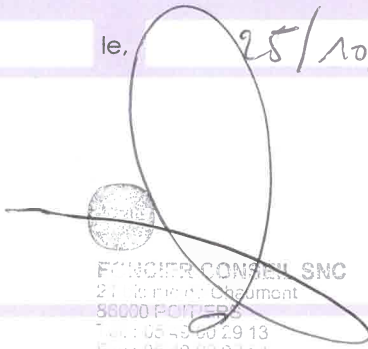
Fait à

Portères

le,

25/10/2022

Signature


FONCIER CONSEIL SNC
27, rue Principale, Châteauguay
J6G 0K0 PORTÈRES
Tél: 05 49 00 29 13
Fax: 05 49 00 29 14

Pour information du public

Les documents transmis par le pétitionnaire concernant cette demande d'examen au cas par cas sont trop volumineux pour être publiés. Seuls les éléments essentiels apparaissent dans ce formulaire.

Il est possible de solliciter le service de la DREAL Nouvelle-Aquitaine en charge de l'instruction de ce dossier pour avoir accès à l'ensemble des pièces de ce dossier qui sont consultables par le public.

Toute demande devra être transmise à la DREAL par voie électronique ou postale aux adresses suivantes :

- pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
- DREAL Nouvelle-Aquitaine - Mission évaluation environnementale
Cité Administrative, Rue Jules Ferry, 33 090 BORDEAUX CEDEX

Cette demande devra préciser à minima :

- le n° du dossier (identifié sur la première page du CERFA)
- le nom et l'adresse (email ou postale) du demandeur et/ou de l'association qu'il représente